politique économique

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT COMME COOPÉRATIVE DE CRÉDIT**

**À FINALITÉ SOCIALE**

\*

*Ordonnance du 17 mars 2023 mobilisant l’épargne citoyenne au bénéfice de la relance et de la transition économique*

Ce formulaire est à envoyer complété et signé

**Soit** par envoi recommandé à la poste à l’adresse suivante : **Soit** par courrier électronique à :

Service Public Régional de Bruxelles economie@sprb.brussels

Bruxelles Economie et Emploi

Service Economie

Place Saint-Lazare 2

1035 Bruxelles

**CADRE I – DONNÉES D’IDENTIFICATION**

**Identification du demandeur**

Numéro d'entreprise : …………………………………………………

Dénomination sociale : …………………………………………………

Dénomination commerciale : …………………………………………………

**Identification de la personne de contact**

Nom : …………………………………………………

Prénom : …………………………………………………

Fonction : …………………………………………………

Adresse : …………………………………………………

Adresse mail : …………………………………………………

Téléphone : …………………………………………………

**CADRE II – AGRÉMENT « ÉCONOMIE SOCIALE »**

**Le demandeur annexe à la présente demande la preuve qu'il dispose d’un des agréments suivants :**

* l'agrément comme entreprise sociale au sens de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales ;
* l'agrément suivant les conditions de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole ;
* un autre agrément qui démontre son respect des critères figurant aux articles 4 à 6 de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales.

**CADRE III – GARANTIES ET RATIOS**

Le demandeur complète le tableau excel joint au présent formulaire (**deux feuilles**) et l’envoie obligatoirement par mail à l’adresse susmentionnée.

**CADRE IV – ANNEXES À JOINDRE**

**Annexes à joindre obligatoirement :**

* Statuts coordonnés de la coopérative ;
* Preuve de son agrément comme "entreprise sociale", "coopérative agréé" ou autre ;
* Attestation sur l'honneur déclarant qu'au 30/06 de l'année précédant la demande d'agrément, la coopérative disposait de garanties générales et/ou spécifiques représentant un montant égal ou supérieur à 30 % du montant total, à la même date du 30/06 de l’année concernée, des crédits octroyés à des entreprises et des participations détenues ;
* Tableau relatif aux garanties et ratios (à envoyer obligatoirement par mail).

**Annexes à joindre éventuellement :**

Tout élément démontrant une tension salariale modérée (uniquement si la coopérative s'appuie sur l'agrément suivant les conditions de la loi du 20 juillet 1955 et qu'elle compte plusieurs employés)

*Bruxelles Economie et Emploi est habilité à solliciter toute information et pièce justificative qu'elle estime utile pour vérifier le respect des conditions d'agrément.*

**CADRE V - PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

En conformité avec la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le traitement des données à caractère personnel relatives à votre demande est confié à Bruxelles Economie et Emploi en tant que responsable du traitement.

Ces données sont traitées conformément aux dispositions de l'ordonnance du 17 mars 2023 mobilisant l’épargne citoyenne au bénéfice de la relance et de la transition économique.

Vos données personnelles seront traitées par Bruxelles et Economie dans le cadre spécifique de votre demande d’agrément.

Vous pouvez à tout moment avoir accès à celles-ci, en obtenir copie dans un format lisible et couramment utilisé et en obtenir la rectification. Vous pouvez également envoyer une demande d'effacement de vos données. Bruxelles Economie et Emploi analysera cette demande au regard des finalités poursuivies. Vous serez informé de la suppression de vos données ou de la conservation de celles-ci. La conservation des données sera motivée par les motifs légitimes et impérieux qui devront prévaloir sur vos intérêts, droits et libertés. La durée de conservation des données personnelles est limitée à la durée nécessaire pour le traitement complet de votre dossier.

Toute demande doit être adressée à Bruxelles Economie et Emploi : Place Saint-Lazare 2 1035 Bruxelles.

Bruxelles Economie et Emploi ne transmet pas de données personnelles à des tiers sauf dans les cas prévus par la loi et, dans ce cas, elles sont transmises conformément à sa [Politique de Confidentialité](https://economie-emploi.brussels/media/897/download). Les données sont susceptibles d'être utilisées ultérieurement à des fins statistiques de manière anonyme et en conformité avec les articles 99 à 104 de la loi du 30 juillet 2018.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter la [Politique de Confidentialité](https://economie-emploi.brussels/media/897/download) de Bruxelles Economie Emploi et/ou contacter le DPO du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) à l'adresse mail dpo@sprb.brussels.

En cas de plainte, vous pouvez soit contacter le service des plaintes du SPRB à l'adresse plaintes@sprb.brussels, soit contacter l'autorité de protection des données belges via le lien suivant : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/introduire-une-requete-une-plainte>

**CADRE VI – DÉCLARATION SUR L’HONNEUR ET SIGNATURE**

Je soussigné(e),

Nom – Prénom : …………………………………………………

Fonction : …………………………………………………

déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Au moment où j'introduis cette demande d'agrément comme coopérative de crédit à finalité sociale, je déclare également avoir pris connaissance de l'ordonnance du 17 mars 2023 mobilisant l’épargne citoyenne au bénéfice de la relance et de la transition économique ainsi que de son arrêté d'exécution du 8 février 2024.

Fait à …………………………………………………, le …………………………………………………

Signature